

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2018

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018 (accusé de réception du 03/10/2018)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Subventions aux associations culturelles
Année 2018**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 22 700 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser au titre de l'année 2018 les subventions ci-dessous, présentées par ligne comptable dans le premier tableau et détaillées dans le second tableau par bénéficiaire ;

	Ligne comptable	Montant 2018
<i>Action culturelle -</i> Subventions aux associations culturelles	6574.810.33	22 700 €

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Propositions
CULTURE BRETONNE	6574.810.33	Bagad Ar Meilhou Glaz – Subvention fluides	2 800 €
CIRQUE	6574.810.33	Balles à Fond – Subvention liée à la gestion de l'école de cirque	19 900 €

2 - à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et l'association suivante :

- Bagad Ar Meilhou Glaz
- Balles à Fond